

Compte-rendu du Conseil Municipal de la Commune de Semblançay
Séance du 31/03/2008

L' an 2008 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire, en présence de

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, BROCHERIOU Isabelle, PORTE-THEKIAN Laurence, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique, VIVION Fabienne, Melle PEGGERINI Peggy, MM : BELLANGER Michel, CHANTEBEL Dominique, CHAUVEAU Michel, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : M. CHAZAL Augustin à M. TRYSTRAM Antoine,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 18
- Votants : 19

Date de la convocation : 21/03/2008

Date d'affichage : 21/03/2008

A été nommée secrétaire : Mme BERNARD Claude

SOMMAIRE

- 1- Personnel : besoin saisonnier
- 2- Installation des commissions et des représentants aux syndicats extérieurs
- 3- Vote des taux d'indice des indemnités des élus et des délégations au maire
- 4- Budgets : Commune, Assainissement, CCAS, Aménagements Fonciers, Le Clos Rallier, Espace Jeune Périscolaire, Lotissement Delahaye
 - A. Présentation, Vote des Comptes Administratifs
 - B. Vote des Comptes de Gestion
 - C. Affectation des Résultats
 - D. Vote des taux d'imposition
 - E. Vote des tarifs municipaux
 - F. Vote des subventions des associations
 - G. Vote des Budgets Primitifs
 - H. Délégation au Maire dans le cadre du budget

•Réf : 2008 -02 Personnel : besoin saisonnier

Il apparaît nécessaire qu'un besoin saisonnier puisse intervenir au service administratif, c'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un poste saisonnier d'Adjoint Administratif de 2ème classe à l'indice brut 333. Joëlle Girard étant absente pour plusieurs mois, il est indispensable de pourvoir à un remplacement d'un maximum de 6 mois.

Cette délibération est adoptée à la majorité : 17 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Chantebel et Madame Vivion interviennent pour demander pourquoi ne pas garder Madame Gauguet. Monsieur Le Maire fournit la même réponse que lors du précédent conseil.

•Réf : 2008 -03 Installation des commissions et des représentants aux syndicats extérieurs

A- Installation des commissions :

Le conseil municipal procède à l'installation des commissions (v.annexe n°1).

B- Représentants aux syndicats extérieurs :

Le conseil municipal procède à la désignation des représentants aux syndicats extérieurs, à savoir :

DELEGUES DES SYNDICAT EXTERIEURS		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté de Communes	A. TRYSTRAM JB. POULLE M. CHAUVEAU	D. CHANTEBEL P. ORTILLON M. BELLANGER
Syndicat de collègue	M. BILLON JB. POULLE	
Syndicat de gendarmerie	P. DUBREUIL	MC. RAVISE
Syndicat d'électrification	A. TRYSTRAM	P. DUBREUIL
Syndicat de la Choisille	A. TRYSTRAM D. CHANTEBEL	A. CHAZAL JC. DUBOIS
Syndicat d'assainissement	P. DUBREUIL	JC. DUBOIS
Syndicat d'eau	A. TRYSTRAM JC. DUBOIS M. CHAUVEAU	
Conseil d'Administration de la Maison de Retraite	A. TRYSTRAM JB. POULLE M. BELLANGER	

•Réf : 2008 -04 Vote des taux d'indice des indemnités des élus et des délégations au maire

A- Vote des taux d'indice des indemnités des élus

Il convient de fixer les taux d'indemnités pour le maire et ses adjoints. Selon les tranches démographiques, le taux maximum de l'indice brut 1015 pour toute la durée du mandat et suivant l'évolution de l'indice pour le maire est de 43% et les adjoints de 16,5%.

Après délibération, le conseil municipal vote :

- le taux d'indemnité pour le maire à 43%, à la majorité (18 voix pour et 1 abstention)
- le taux d'indemnité pour les adjoints à 16,5%, à la majorité (14 voix pour et 5 abstentions)

B- Vote des délégations au maire

Selon l'article L 2122-22 du code général des collectivités Territoriales, le maire est chargé par délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat, de missions (v.annexe n°3).

•Réf : 2008 -05 Budgets : Commune, Assainissement, CCAS, Aménagements Fonciers, Le Clos Rallier, Espace Jeune Péricolaire, Lotissement Delahaye

A- Présentation, Vote des Comptes Administratifs :

Monsieur Le Maire présente les comptes administratifs :

Général Il laisse apparaître un déficit d'investissement de 238 368,89€ et un excédent de fonctionnement de 293 237,20€ soit un excédent de 54 868,31 €.

Assainissement Il laisse apparaître un excédent d'investissement de 13 839,50 € et un excédent de fonctionnement de 12 266,40€ soit un excédent de 26 105,90 €.

CCAS Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 558,56 € soit un excédent de 1 558,56 €.

Aménagements Fonciers Il laisse apparaître un déficit d'investissement de 107 908,75€ et un excédent de fonctionnement de 845,82€ soit un déficit de 107 062,93€.

Lotissement Delahaye Il laisse apparaître un excédent d'investissement de 242 661,04 € et un excédent de fonctionnement de 2 687,77 € soit un excédent de 245 348,81€.

Clos Rallier Il laisse apparaître un déficit d'investissement de 230 127,11€ et un excédent de fonctionnement de 332 892,32€ soit un excédent de 102 765,21€.

Espace Jeunes Péricolaire Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 7 268,36€ soit un excédent de 7 268,36€.

Monsieur Le Maire se retire et le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POULLE, délibère sur les comptes administratifs des budgets de l'exercice 2007, dressés par Monsieur Le Maire. Le conseil arrête à l'unanimité les résultats précédents.

B- Vote des Comptes de Gestion

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs des différents budgets de l'année 2007,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Les comptes de gestion de Monsieur Le Percepteur étant identiques aux comptes administratifs,

Vote à l'unanimité ces comptes de gestions.

C- Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter, pour le budget :

Général au compte 002 "Excédent antérieur reporté" en recette de fonctionnement la somme de 54 868,31€, au compte 001 "Déficit antérieur" en dépense d'investissement la somme de 238 368,89€, au compte 1068 "Affectation du résultat" en recette d'investissement la somme de 238 368,89€.

Assainissement au compte 002 "Excédent antérieur reporté" en recette de fonctionnement la somme de 12 266,40€, au compte 001 "Excédent antérieur reporté" en recette d'investissement la somme de 13 839,50€.

CCAS au compte 002 "Excédent antérieur reporté" en recette de fonctionnement la somme de 1 558,56€.

Clos Rallier au compte 002 "Excédent antérieur reporté" en recette de fonctionnement la somme de 102 765,21€, au compte 001 "Déficit antérieur" en dépense d'investissement la somme de 230 127,11€ et au compte 1068 "Affectation du résultat" en recette d'investissement la somme de 230 127,11€.

Lotissement Delahaye au compte 002 "Excédent antérieur reporté" en recette de fonctionnement la somme de 2 687,77€, au compte 001 "Excédent antérieur reporté" en recette d'investissement la somme de 242 661,04€.

Aménagements Fonciers au compte 001 "Déficit antérieur" en dépense d'investissement la somme de 107 908,75€ et au compte 1068 "Affectation du résultat" en recette d'investissement la somme de 845,82€.

Espace Jeunes au compte 002 "Excédent antérieur reporté" en recette de fonctionnement la somme de 7 268,36€

D- Vote des taux d'imposition

Monsieur Le Maire présente les tableaux financiers. Le Conseil délibère et accepte à l'unanimité une majoration de 2,5% des taux suivant le tableau ci-dessous.

TAUX	2007	2008
Taxe habitation	12,11%	12,41%
Foncier bâti	16,68%	17,10%
Foncier non bâti	38,95%	39,92%

E- Vote des tarifs municipaux

Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs municipaux (Voir tableau en annexe).

F- Vote des subventions des associations

Le Conseil vote à l'unanimité les subventions de fonctionnement aux associations et organismes extérieurs comme l'état annexé, pour un montant global de 17 942,00€.

G- Vote des Budgets Primitifs

Le Conseil Municipal vote les Budgets Primitifs pour 2008 à l'unanimité, chapitre par chapitre, pour le budget :

Général La section de fonctionnement s'équilibre à 902 618,31€. La section d'investissement s'équilibre à 2 486 317,85€.

Assainissement La section de fonctionnement s'équilibre à 132 322,40€. La section d'investissement s'équilibre à 96 311,10€.

CCAS La section de fonctionnement s'équilibre à 2 908,56€.

Le Clos Rallier La section de fonctionnement s'équilibre à 102 765,21€. La section d'investissement s'équilibre à 357 127,11€.

Aménagements Fonciers La section de fonctionnement s'équilibre à 107 062,93€. La section d'investissement s'équilibre à 107 908,75€.

Espace Jeunes La section de fonctionnement s'équilibre à 135 128,36€.

Création de 2 nouveaux budgets pour les terrains récemment acquis qui seront votés au prochain conseil :

- budget Roche Biette
- budget Aménagement Centre Bourg.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 23h30.

Les Conseillers

Le Maire